

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-069 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 28 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 21 mars 2024 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 50 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 62

**Etaients présents et ont pris part au vote :** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Jean-Marc RIGAUD (*jusqu'à la délibération n°2024-071*), Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO (*jusqu'à la délibération n°2024-066*), Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Françoise DA SILVA, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ (*jusqu'à la délibération n°2024-045*), Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI (*jusqu'à la délibération n°2024-048*), Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Jean ROSET, Patrice MARTIN (*jusqu'à la délibération n°2024-056*), Denis JACQUEMIN, Gilberto GRECO, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2024-060*), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON (*jusqu'à la délibération n°2024-062*), Josiane CANARD, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO (*jusqu'à la délibération n°2024-062*), Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Gaël ALLAIN (*jusqu'à la délibération n°2024-064*), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

**Etaients excusés et ont donné pouvoir :** Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Thierry DEROUBAIX (à Daniel FABRE), Gisèle LEVRAT (à Vincent MANCUSO), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ à partir de la délibération n°2024-046), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Laurent REYMOND-BABOLAT (à Serge GARDIEN), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Maud CASELLA (à Emilie CHARMET).

**Etaients excusés et suppléés :** Bernard PERRET (par Françoise DA SILVA), Nathalie MICOLAS (par Gilberto GRECO).

**Etaients excusés :** Dominique DELOFFRE, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Lionel KLINGLER, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Sylviane BOUCHARD, Marcel JACQUIN, Bernard GUERS.

**Etaients absents :** Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND.

**Objet :** Conventions d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les propriétés bâties 2024

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mars 2024 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle la délibération n°2015-092 approuvant le contrat de ville « Les Courbes de l'Albarine » à Ambérieu-en-Bugey.

Le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 prolonge le dispositif sur le Quartier Politique de la Ville d'Ambérieu-en-Bugey sur la période 2024-2030.

L'article 47 de la Loi de Finances rectificative de 2016 prévoit l'élaboration d'une convention couvrant la durée du Contrat de Ville et signée entre le bailleur social, la commune, l'EPCI et l'Etat.

L'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur les patrimoines situés dans le quartier prioritaire permet aux bailleurs sociaux de financer, en contrepartie, des actions de renforcement de la qualité urbaine ou de la qualité de service pour leurs locataires ou des dispositifs spécifiques au quartier des Courbes de l'Albarine. Cet abattement de 30 % de la base d'imposition est consenti pour l'année 2024.

Au regard des fonctionnements et dysfonctionnements identifiés, les priorités à traiter sont les suivantes :

- **Priorité 1 :** développer la médiation sociale pour améliorer la tranquillité résidentielle et lutter contre les phénomènes d'incivilités et de troubles de voisinage
- **Priorité 2 :** Favoriser l'animation sociale, accompagner des actions issues des besoins des locataires

.../...

- **Priorité 3** : Avoir une meilleure gestion des encombrants, de la propreté et de prévention du vandalisme

Les conventions sont valides pour l'année 2024, sur les bases d'imposition de l'année 2023.

**Montant prévisionnel de l'exonération de TFPB 2024 basé sur les avis d'imposition 2023**

	Programmes	Adresses	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB
Dynacité	Rue du Dépôt	32 rue du dépôt	40	8 228 €
Dynacité	Sarrail	2-16 rue Girod de l'Ain	72	14 307 €
Dynacité	Noblemaire	Tour A-B-C-D Rue Gustave Noblemaire	132	25 957 €
Dynacité	Dimitriewsky	31-41 rue du dépôt	29	6 617 €
Dynacité	Rue Jean Emery	10-14 rue Jean Emery	30	5 166 €
Dynacité	Chemin du Dépôt	40-42 Chemin du Dépôt	4	806 €
Dynacité	Reliquat 2023			2 252 €
		<b>Sous-total Dynacité</b>	<b>307</b>	<b>63 333 €</b>
Semcoda	Sarrail	1-16 rue de l'Albarine Place Sarrail	105	24 939 €
Semcoda	Reliquat 2023			3 400 €
		<b>Sous-total Semcoda</b>	<b>105</b>	<b>28 339 €</b>
ICF habitat	LES AMBARRES – Girod de l'Ain	Rue Girod de l'Ain	2	962 €
ICF habitat	La Chapelle	Rues Auguste Isaac - Margot, Noblemaire	52	7959 €
ICF habitat	Chemin du Dépôt	37 Chemin du Dépôt	1	195 €
		<b>Sous-total ICF</b>	<b>55</b>	<b>9 116 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>467</b>	<b>100 788 €</b>

**Programme d'actions prévisionnelles faisant l'objet de l'abattement TFPB – Année 2024**

<b>Axe</b>	<b>Action</b>	<b>Dépenses valorisées par Dynacité</b>	<b>Dépenses valorisées par la SEMCODA</b>	<b>Dépenses valorisées par ICF</b>
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Agent de médiation sociale	21 340 €		
Sur-entretien	Sur-entretien parties communes		2 500 €	
Gestion des déchets et encombrants	Gestion des déchets et encombrants		7 000 €	
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Adulte relais	9 400 €	4 600 €	
Animation, lien social, vivre ensemble	Actions innovantes aux bénéfiques des habitants	2 800 €	5 550 €	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Conciergerie engagée	14 600 €		
Animation, lien social, vivre ensemble	Animations et nettoyages de quartier	5 000 €	2 000 €	3 116 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Travaux de sécurisation			6 000 €
Animation, lien social, vivre ensemble	Théâtralité	2 000 €		
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Animateur de quartier	6 500 €	5 000 €	
Gestion des déchets et encombrants	Allo Renoverie	1 000 €	1 000 €	
Gestion des déchets et encombrants	Support de communication PAV	690€	690 €	
<b>TOTAL</b>		<b>63 330 €</b>	<b>28 340 €</b>	<b>9 116 €</b>

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les conventions d'utilisation de l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

.../...

- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les conventions et les différents avenants annuels avec les bailleurs sociaux et les différents partenaires.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,*

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 avril 2024*

Publiée le **05 AVR. 2024**

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

Pour le président et par délégation

Le 1<sup>er</sup> vice-président,

Marcel JACQUIN

